

ET SI VOS PRODUITS DE SANTÉ NATURELS DISPARAÎSSAIENT ?



6 MILLIONS DE CANADIENS
Sans médecin de famille

1,5 MILLION
AU QUÉBEC

KUI DÉCIDE DE VOTRE SANTÉ ?

Produits naturels
aujourd'hui
accessibles

Demain :
plus rares, plus chers,
voire disparus ?

✓ Votre santé. ✓ Votre choix.
Encore pour combien de temps ?

CE QUI CHANGE AVEC **C-47**



- ✗ Produits naturels classés comme médicaments thérapeutiques
- ✗ Explosion des coûts
- ✗ Produits retirés du marché
- ✗ Accès limité

RÉSULTAT CONCRET



- ✓ Moins de choix
- ✓ Plus cher
- ✓ Moins accessible

Un virage
qui pourrait
transformer
votre accès à la
santé naturelle.



ET POURTANT...

2 Canadiens
sur 3 prennent
leur santé
en main.

1 sur 2
utilise
des produits
naturels.

POURQUOI ?



- ✓ Prévention
- ✓ Approche globale
- ✓ Complémentarité
- ✓ Autonomie

Une réalité
largement
adoptée ...

mais fragilisée.



UN ENJEU MAJEUR

CE DÉBAT
VOUS CONCERNE
DIRECTEMENT



- ✗ Votre liberté de choix
- ✗ Votre autonomie en santé
- ✗ Votre accès à des alternatives

CE QUI EST EN JEU



- ✗ Moins de produits disponibles
- ✗ Fermeture de PME
- ✗ Hausse des prix
- ✗ Moins d'information accessible

Ce n'est pas qu'une
réglementation.

C'est un changement
de modèle.

AGISSEZ MAINTENANT SOLUTIONS CONCRÈTES

Projet de loi C-224 – Loi modifiant
la Loi sur les aliments et drogues
(produits de santé naturels)

- Protège notre accès aux produits naturels en les retirant du cadre réglementaire des médicaments thérapeutiques
- À franchi la 2e lecture (mars 2026)
- Actuellement à l'étude par le Comité permanent de la santé et en route vers la 3e lecture

ET :

La Charte de la liberté en santé

- Déposé avec 157 057 signatures (oct. 2025) au Parlement du Canada
- Une réponse est attendue du gouvernement libéral !!



Votre
mobilisation
peut faire une
différence

POUR VOS DROITS

- ✓ Faites entendre votre voix
- ✓ Passez le mot

POUR EN SAVOIR +

SOUTENEZ le projet de loi C 224 - Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (produits de santé naturels)

INFORMEZ dès maintenant le Comité permanent de la santé (CPS) que vous souhaitez que le projet de loi C 224 soit adopté sans amendements.

COMMENT ?

Soutenez deux campagnes initiées par la NHPPA :

- Soumettez votre mémoire au Comité permanent de la Santé (CPS) ET :
- Rédigez une lettre électronique, téléphonez, envoyez un fax ou une lettre adressée au CPS indiquant que vous souhaitez que le projet de loi C-224 soit adopté sans amendement à : <https://nhppa.org/fr/loi224/>

Soutenez la campagne menée par la NHPPA cet automne, qui a mené au dépôt au Parlement du Canada d'une pétition comptant 157 057 signatures de Canadiens à travers le pays en faveur de la Charte de la liberté en santé :

- Lisez la charte de la liberté en santé <https://www.charterofhealthfreedom.org/fr/accueil/>
- Rendez vous sur <https://nhppa.org/fr/cohf/>, envoyez vos lettres et suivez les étapes de la campagne pour faire adopter la Charte de la liberté en santé !

PROTÉGER L'ACCÈS, C'EST PROTÉGER :

Votre santé — Votre liberté — Votre avenir

RÉFÉRENCES

Produits de santé naturels :



<https://nhppa.org/fr/accueil/>

- Lux Média — Entrevue avec Shawn Buckley Le gouvernement en guerre contre les vitamines (23 juin 2023) <https://stu-dio.tv/emissions/39005>

Sans action, vos options disparaissent.
Votre santé mérite un choix.